Communiqué de Presse

Direction de la Communication
Réf: 851f10
Tél. +33 (0)3 88 41 25 60
Fax +33 (0)3 88 41 39 11
Internet: www.coe.int
e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Présidence du Comité des Ministres : la Turquie présente ses priorités

Strasbourg, 10.11.2010 - La Turquie vient d'accéder à la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour les 6 prochains mois.

Dans le but de renforcer le rôle politique, la visibilité et l'influence de la plus ancienne organisation paneuropéenne, en Europe et dans le monde, son programme s'articule autour de 5 priorités :

1. **Réformer le Conseil de l'Europe** : la Turquie soutiendra l'ambitieux train de réformes présenté par le Secrétaire General afin que le Conseil de l'Europe s'impose à nouveau sur la scène internationale en tant qu'organisation innovante, flexible et visible, capable de s'adapter à l'évolution du paysage politique européen.
2. **Réformer la Cour européenne des droits de l'homme**: afin de garantir à long terme l'efficacité du système européen de protection des droits de l'homme, la Turquie poursuivra le travail mené par ses prédécesseurs et accueillera une conférence sur la réforme de la Cour suite au processus entamé à Interlaken en février 2010.
3. **Renforcer les mécanismes de suivi indépendants** : la présidence turque organisera des séminaires, tables rondes et ateliers qui permettront de mieux faire connaître ces mécanismes qui font l'originalité de l'Organisation. D'autres acteurs européens et internationaux y seront associés, permettant ainsi de mettre en valeur les avantages comparatifs des mécanismes du Conseil de l'Europe.
4. **L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme** : la Turquie encouragera tous les partenaires à accélérer le processus d'adhésion et apportera son aide pour trouver des solutions aux problèmes techniques qui se poseront.
5. **Faire face aux défis des sociétés multiculturelles en Europe**: la Turquie est convaincue que le Conseil de l'Europe est l'acteur régional et international le mieux placé pour relever les nouveaux défis engendrés par la résurgence de l'intolérance et de la discrimination en Europe. A son initiative, un Groupe d'éminentes personnalités a été chargé d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion et de formuler de nouvelles propositions sur "comment vivre ensemble".

Programme complet et projet de calendrier des activités
Site de la présidence

En marge de l'événement, le Ministre des Affaires étrangères de Turquie, Ahmet Davutoğlu, a signé au nom de son pays la Convention sur la cybercriminalité (STCE n° 185) ainsi que le Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STCE n° 167).

Contacts :
Henriette Girard (Tél. +33 3 88 41 21 41 ; Mob. +33 6 75 65 03 39 ; henriette.girard@coe.int)
Can Fişek (Tél. +33 3 88 41 30 41 ; Mob. +33 6 75 65 03 41 ; can.fisek@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.